

Le 9 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 9 mars, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René, messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Neuf contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2020-03-27

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2020
5. Adoption des comptes payés et à payer
6. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
7. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-03, ayant pour objet Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité
8. Adoption du règlement numéro 2020-01, ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020
9. Adoption du règlement numéro 2020-02 ayant pour objet de modifier le règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par le remplacer par un nouvel alinéa 4
10. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
11. Centre Richard-Lebeau – signature de l'Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec la Commission scolaire de la Riveraine
12. Centre Richard-Lebeau – installation d'un système de carte à puce
13. Service incendie – démission d'un pompier
14. Service incendie – embauche de deux nouveaux pompiers
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2020 2020-03-28

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2020 tel que rédigé.

Adoptée

**5. Adoption des comptes payés et à payer
2020-03-29**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 29 février 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 199 358,56 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 29 février 2020 totalisant 59 647,63 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 29 février 2020 totalisant 22 149,73 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 29 février 2020 au montant de 1 848,18 \$;
- D'approuver le remboursement des taxes municipales en date du 29 février 2020, au montant de 276,17 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 29 février 2020 totalisant 115 436,85 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**6. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2020-03-30**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

PAYABLE À	MONTANT	ACTIVITÉ	RAISON
Amigo	100,00 \$	Réserve	Subvention
Boucher Mikael	47,00 \$	5 à 7	Permis
Boucher Mikael	455,00 \$	Permis	Permis Dek 2020
Boucher Mikael	81,49 \$	Micro	Micro : Équipement
Boucher Mikael	39,52 \$	Papeterie	Papeterie
Boucher Mikael	13,80 \$	Balise	Balise pour jeu d'eau
Boucher Mikael	95,89 \$	Rondelle	Rondelle pour snout
Boucher Mikael	517,23 \$	St-Jean	Alcool pour St-Jean
Club entrepôt Presto	600,64 \$	Snout	Tournoi de snout : À FACTURER LOISIRS
Fondation Québec Philantrope (Fondation ESLD)	100,00 \$	Réserve	Déjà approuvé par le conseil
Groupe Guévin	379,42 \$	Semaine de relâche	Autobus semaine de relâche
La ligue de Pétanque de St-Léonard	50,00 \$	Réserve	231, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Léonard-d'Aston
Le Groupe Sports-inter	81,23 \$	Tournoi de snout	Rondelle pour snout
Loisir Sport Centre-du-Québec	60,02 \$	Formation	Formation
Marylin Béliveau	155,22 \$	Noël 2019	Facture 1248
Mélina Boudreault	20,70 \$	Camp de jour	Préparation camp

Mélina Boudreault	32,15 \$	Camp de jour	Préparation camp
Production l'imprimure	34,49 \$	Réserve	Affiche pour ski de fond
Production l'imprimure	23,00 \$	Dek	Pub dek
PromoSpect	2 132,22 \$	Patin	Patin libre
Restau le Peck	68,76 \$	Jeudis en chanson	Jeudis en chansons
Total	5 087,78 \$		

Adoptée

7. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2020-03, ayant pour objet Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité

Le conseiller Mario Laplante, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-03 ayant pour objet Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité.
- Dépose le projet du règlement numéro 2020-03, intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston*.

8. Adoption du règlement numéro 2020-01, ayant pour objet de modifier une partie de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 relatif au taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 2020-03-31

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer une partie de l'article 4 intitulé *Tarifs pour les règlements d'emprunts* du règlement de taxation 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil le 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de décréter ce qui suit :

- Article 1 Modification de l'article 4 du règlement numéro 2019-08 :

- Pour le Règlement numéro 2017-05 (FEPTEU) :

Rue Saint-Jean-Baptiste (28.14%) – secteur 1 :
- 20,12127 \$ du mètre linéaire;

Rue Lauzière (27.72%) – secteur 2 :
- 20,98092 \$ du mètre linéaire;

Rue Fleury (6.41%) – secteur 3 :
- 8,98798 \$ du mètre linéaire;

Rue des Forges (36.13%) – secteur 4 :
- 20,17182 \$ selon les sections;

Rue des Forges surdimensionnement (0.73%) – secteur 5 :
- 0,33315 \$ du mètre linéaire;

Rue Dubé surdimensionnement (0.87%) – secteur 6 :
- 0,34497 \$ du mètre linéaire;

- Article 2 Entrée en vigueur :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva
Directrice générale

CERTIFICAT (article 446 du Code municipal du Québec)

Avis de motion et présentation : 10 février 2020

Adoption du règlement : 9 mars 2020

Avis public d'entrée en vigueur : 10 mars 2020

Adoptée

9. **Adoption du règlement numéro 2020-02 ayant pour objet de modifier le règlement administratif numéro 2016-12 afin d'y abroger l'alinéa 4 de l'article 15.2 et de le remplacer par le remplacer par un nouvel alinéa 4 2020-03-32**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier certain article de son *Règlement administratif numéro 2016-12*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Laplante à la séance régulière tenue le 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre, le 9 mars 2020 et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Remplacer le 2^e paragraphe (après l'alinéa 4) de l'article 15.2 du règlement administratif par celui-ci :

Malgré cette condition, la construction peut être érigée sur un terrain non adjacent à une rue publique jugée conforme en vertu des précédentes dispositions, lorsque ce terrain bénéficie d'un droit acquis quant au lotissement. Toutefois, le demandeur devra déposer un plan montrant le tracé de toute servitude réelle et perpétuelle d'accès publiée dans un acte notarié avant le 30 juin 2018.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva,
directrice générale

CERTIFICAT (article 446 du Code municipal du Québec)

Adoption du règlement :

9 mars 2020

Avis de motion :

10 février 2020

Adoptée

**10. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
2020-03-33**

CONSIDÉRANT que les municipalités du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska souhaitent se doter d'une entente établissant un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que l'objet de ladite entente est de permettre à chaque organisme participant d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'accepter l'entente établissant un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile, telle que présentée;
- Que le maire, monsieur Jean-Guy Doucet ainsi que la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

Adoptée

**11. Centre Richard-Lebeau – signature de l'Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec la Commission scolaire de la Riveraine
2020-03-34**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston offre un service de camp de jour estival et qu'il demeure impératif que le personnel responsable puisse favoriser et offrir une gamme d'expériences socioéducatives enrichissantes, de nouveaux apprentissages et puisse contribuer au développement des enfants dans un cadre d'une vie de groupe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive pour tous les enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents, tuteurs, professionnel et personnel scolaires concernés;

CONSIDÉRANT que le continuum de service entre le milieu scolaire et le camp de jour permet d'assurer le bien-être des enfants présentant des besoins particuliers et favorise une transition harmonieuse afin d'offrir un service inclusif et adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a à cœur la sécurité et le bon fonctionnement de ses services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De signer l'Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec la Commission scolaire de la Riveraine;
- Que le maire, monsieur Jean-Guy Doucet ainsi que la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

Adoptée

**12. Centre Richard-Lebeau – installation d’un système de carte à puce
2020-03-35**

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de moderniser l’accès principal du Centre Richard-Lebeau à des fins sécuritaires et pratiques;

CONSIDÉRANT la soumission de Technic Alarme au montant de 4924,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que Technic Alarme est déjà fournisseur du système de caméras de surveillance de l’établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D’accepter la soumission de Technic Alarme pour l’installation d’un système de carte à puce, au montant de 4924,75 \$, taxes incluses, sur la porte principale du Centre Richard-Lebeau.

Adoptée

**13. Service incendie – démission d’un pompier
2020-03-36**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Simon Boudreau à titre de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D’accepter ladite démission de monsieur Simon Boudreau.

Adoptée

**14. Service incendie – embauche de deux nouveaux pompiers
2020-03-37**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Simon Boudreau à titre de pompier;

CONSIDÉRANT la candidature de messieurs Marc-André Boisclair et Alexandre Durocher, à titre de pompier, et dont la formation a déjà été complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D’embaucher à titre de pompier messieurs Marc-André Boisclair et Alexandre Durocher afin de combler le manque d’effectifs.

Adoptée

15. Période de questions (début : 19 h 50 – fin : 20 h 05)

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**16. Levée de l’assemblée
2020-03-38**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 06.

Adoptée

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva, directrice générale